

Compte-rendu de réunion du Comité Directeur du vendredi 03 novembre 2017

Présents : R.Devulder - C.Van Rijswijk - G.Devulder - M Dubois - M.Audouin - A.Picard - G.Kiszka - JC Widelka - J.Bayard - P.Dorne - A.Parisot - G.Garcin - T.Arnaud - E.Rose

Absent excusé : R.Polop-Fans

I- Préparation de l'AG du 24 novembre 2017

a) AG Extraordinaire (AGE)

Elle concerne les statuts qui seront votés par l'assemblée.

Le quorum : égal à 50% des adhérents et l'adoption des statuts à hauteur des 2/3 des voix des membres présents.

Vote à main levée. Pas de rapporteur

b) AG Ordinaire (AGO)

Le quorum est égal à 25% des adhérents. Majorité simple.

Deux invitations séparées seront envoyées, 15 jours avant la date, via Internet : AGE et AGO.

Ordre du jour :

- Règlement Intérieur. Il sera envoyé à chaque adhérent. Pas de rapporteur
 - Rapport moral : *Cornélis Van Rijswijk* (Président)
 - Rapport financier : *A.Picard* (Trésorier)
 - Rapport d'activité : *R.Devulder* (Secrétaire Adjoint)
 - Renouvellement des membres du CD
- Interruption de la séance pour constitution du Bureau

- Jeu mensuel : *Max* donnera le classement annuel.
- Paroles aux invités.
- Questions diverses

Tous les votes se feront à main levée (décision prise par le CD).

Pour ceux qui n'ont pas Internet, Ghislaine se charge de l'envoi à N.Bonami et Y.Rabbé et Cornélis à P.Lefebvre.

- *Ghislaine* se charge d'inviter le Maire et le délégué aux Sports.

- Organisation de l'apéritif de clôture de l'AG. : *Alain*.

- Le repas de fin d'année : le samedi 2 décembre 2017 au Restaurant Le Marronnier à Verneuil en Halatte.

Pierrot enverra à chaque adhérent une invitation avec le choix du menu et le prix. Réponse pour le 25 novembre 2017.

II – Timing envoi des documents.

Documents	Saisie sur le site : Max	Envoi doc par mail : Alain
	date	date
Statuts	après l'A.G.E	04/11/2017
Règlement Intérieur	après l'A.G.O	07/11/2017
Les nouvelles licences (1)	10/11/2017	10/11/2017
Les nouvelles licences (2)	10/11/2017	10/11/2017
Notice ALLIANZ à éditer et signer	13/11/2017	13/11/2017
Questionnaire Médical à remplir et conserver	13/11/2017	13/11/2017
Guide assurance/licenciés	?	?
Bulletin d'adhésion 2018 à éditer et signer	après l'A.G.O	après l'A.G.O
Séances d'enregistrement des Bulletins d'adhésion 2018 de 9h00 à 12h00 (7séances) :	après l'A.G.O les 2, 9, 16, 23, 30 décembre 2017 et les 6, 13 janvier 2018	

Les demandes de licence ne se feront que par papier et aux jours et dates stipulés sur le timing.

III – Renouvellement des membres du bureau.

Sortants :
-Max Audouin (se représente)
- Ghislain Kiszka (se représente)
- André Parisot (se représente)
- Jackie Bayard (se représente)

Suite à la démission de D.Cossus, T.Arnaud a été coopté. L'assemblée devra approuver ou non sa cooptation.

Il sera fait appel à candidature via Internet. Les votes se feront à main levée.

IV – Budget prévisionnel 2018.

Avant de parler du budget prévisionnel 2018, Alain présente la balance financière à la date du 2/11/2017.

A noter que la subvention de la Mairie pour 2017 a été de 1250€ en baisse de 250€ par rapport à 2016. C'est notre seule subvention.

Le budget prévisionnel 2018 a été établi en fonction de la subvention de la Mairie de Villers espérée à 1250€.

En annexe le budget prévisionnel 2018 (doc 8.1.1)

Petit matériel : après épuisement du stock, l'opération ne sera pas renouvelée.

V – Site Internet.

Max a la délégation pour le renouvellement de la licence Jimdo.

Pour que vive le site, il déplore le manque de contributions dans la partie Récits et remercie Cornélis pour ses reportages photos.

VI – Questions diverses.

- Dorénavant, en cas d'absence signalée par Régis Polop Fans au CD, la réunion sera avancée d'une heure.
- Rappel aux « G2 », fait par le trésorier :

1°/ Ce qui prime c'est la « décision »..... Décision d'aller jusqu'au bout ?

2°/ Cette dernière est un rapport entre :

La situation subjective

Etre décidé individuellement (Cf M. DUBOIS-inventeur du permacyclotourisme- : « chacun fait ce qu'il veut » - voir le CR du CD du 15/9/17)

Etre décidé collectivement (Cf M. DUBOIS : « nos décisions sont collégiales » - revoir le même CR du 15/9/17 ! Ainsi que D. COSSUS : « la seule solution serait donc de créer un autre club »- voir le CR du CD du 9/12/16).

La situation objective

C'est la dimension technique : serait-ce le manque d'expérience, de discernement, de connaissance, de préparation ?

A.PICARD a déjà dit : « vous avez toutes les compétences » (Cf les CR du CD du 3/2/17 et 15/9/17).

3°/Qu'attendez vous pour faire un club ou quitter le CCVSP ?

Max intervient en précisant que les seules décisions collégiales sont prises au CD et pas ailleurs.

Il poursuit en disant que les membres du G2 peuvent prendre une licence individuelle, c'est la solution la plus simple.

Eliane prend la parole en faisant remarquer à Michel qu'elle trouve inadmissible le fait qu'ils aient boycotté notre organisation Club (Massif de Clermont). Elle rajoute que dans ces conditions ils n'ont plus leur place au Club. Michel répond : Et alors ! on était ailleurs, on fait ce que l'on veut !

Fin de séance.

La secrétaire : G Devulder

Le Président : C.Van Rijswijk

Destinataires : les membres du Comité Directeur - Classement